

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

LÉON SALEFRANQUE

## État général et comparatif du régime fiscal de la France

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 53 (1912), p. 565-575

<[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1912\\_\\_53\\_\\_565\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1912__53__565_0)>

© Société de statistique de Paris, 1912, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques*  
<http://www.numdam.org/>

## V

### ÉTAT GÉNÉRAL ET COMPARATIF DU RÉGIME FISCAL DE LA FRANCE

Désirant au désir que nous avaient exprimé nos confrères de l'Académie de législation de Toulouse, nous leur avons fait, récemment, une communication sur *l'État général et comparatif du régime fiscal de la France*. Nous y avons examiné, dans leur ensemble, les ressources qui alimentent tant le budget de l'État que ceux des départements et des communes et, tout particulièrement, l'assiette, les conditions de perception et les tarifs de chacun de nos impôts, dont nous avons indiqué le rendement à diverses époques.

En ce qui concerne le budget de l'État, nous avons pris comme termes de comparaison les années 1830, 1851, 1869, 1875, 1880, 1930 et 1910, dernier exercice pour lequel le *Compte définitif des recettes*, annuellement rendu par le ministre des Finances, était publié au moment de la rédaction de notre travail. Nous y avons

ajouté les évaluations budgétaires de 1912, d'après le projet de budget déposé sur le bureau de la Chambre.

La classification que nous avons suivie dans notre examen est celle des *Comptes définitifs*, à peine modifiée sur quelques points, afin d'établir une démarcation plus complète entre les recettes fournies par les différentes taxes et les recettes budgétaires ne procédant pas de l'impôt.

Les *Situations financières des départements*, publiées depuis 1885 par le ministère de l'Intérieur, nous ont également permis de fixer le rendement des produits départementaux; mais, ces situations présentant les recettes départementales dans un ordre tout différent de celui adopté pour le budget de l'État, nous nous en sommes tenu au cadre des *Comptes définitifs*.

Les renseignements donnés en ce qui concerne les budgets de cette catégorie portent seulement sur les années 1885, 1890, 1900 et 1910, aucun document suffisamment probant ne nous ayant fourni des chiffres utilisables pour la période antérieure.

Si nous avons pu, comme nous venions de le faire pour l'État et les départements, passer la revue des recettes communales et les présenter dans le même cadre, les renseignements nécessaires nous ont le plus souvent fait défaut pour en fixer exactement l'entier rendement. Les résultats des comptes des communes n'ont été, en effet, qu'exceptionnellement centralisés en vue de dresser un tableau d'ensemble de leur situation financière. Effectuée pour la première fois en ce qui concerne l'exercice 1836, cette opération n'a été renouvelée depuis que pour 1862, 1868, 1871 et, en dernier lieu, 1877, conformément aux prescriptions de la loi de finances du 30 mars 1878.

Depuis 1878, le ministère de l'Intérieur publie sans doute, annuellement, une *Situation financière des communes*, mais ce document est établi au vu non des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'il fournit ne représentent pas, comme pour l'État et les départements, des recettes réalisées, mais seulement des prévisions de recettes; encore ces prévisions sont-elles incomplètes, notamment en ce qui touche les recettes extraordinaires (1). Nous avons, néanmoins, essayé de chif-

---

(1) L'Académie a naturellement porté sa principale attention sur les questions de législation; mais elle n'en a pas moins été particulièrement frappée des lacunes qu'on constate dans les documents budgétaires en ce qui a trait aux finances départementales et communales.

« On ne s'explique pas, porte le compte rendu de ses séances relatant les opinions émises au cours de la discussion, qu'alors que l'État présente annuellement l'état de ses recettes et de ses dépenses dans des cadres parfaitement clairs et complets, des règles identiques ne soient pas suivies par les départements et les communes, et que les résultats de ces différents budgets ne soient groupés dans aucun document officiel.

« Personne assurément ne se méprend sur l'intérêt considérable que présenterait l'insertion, dans le volume annuel des *Comptes de l'administration des Finances*, de tableaux d'ensemble des dépenses et des recettes des budgets de l'État, des départements et des communes, comprenant, dans des cadres identiques et par grandes divisions, d'un côté *toutes les dépenses*, de l'autre *toutes les recettes* en distinguant entre les ressources provenant de l'impôt et celles ayant une autre origine et particulièrement l'emprunt, complétés ensuite par un bilan général.

« Aucune mesure n'a cependant été prise dans cet objet, à quelque époque que ce soit. On peut, semble-t-il, en trouver le motif dans cette circonstance que la centralisation des résultats budgétaires des départements et des communes est effectuée non par le ministère des Finances, mais par celui de l'Intérieur, dont dépend l'administration départementale et communale.

« Cet état de choses ne peut constituer un sérieux obstacle à la réalisation de ces statistiques. Les

frer, le plus approximativement possible, l'ensemble des charges communales, en indiquant, d'ailleurs, les sources accessoires auxquelles nous avons dû puiser.

Cette communication, où la part faite à la statistique n'est pas moins large que celle consacrée à la législation, rentrait tout naturellement dans le cadre des travaux de la Société de Statistique, mais son étendue n'en aurait pas permis l'insertion dans le *Journal*. Nous en avons extrait les résultats généraux, inscrits dans trois tableaux respectivement consacrés aux recettes de l'État, des départements et des communes et que nous avons émargés des notes nécessaires. Nous donnons, dans un quatrième, les résultats de la ville de Paris (1).

Il résulte de ces tableaux que les ressources provenant de l'impôt se chiffrent aujourd'hui :

	Millions de francs
Pour le <i>budget de l'État</i> , à . . . . .	3.635,0 (2)
Pour les <i>budgets départementaux</i> , à . . . . .	286,4 (3)
Pour les <i>budgets communaux</i> , approximativement à . . . . .	963,2 (4)
Soit, au total, à . . . . .	<hr/> 4.884,6 (5)

C'est donc, en chiffre rond, à 4 milliards 900 millions qu'on peut approximativement évaluer les charges fiscales du pays. Ces charges sont évidemment considérables; elles ne dépassent cependant pas ses forces contributives. Cette masse d'impôts est, en effet, recouvrée sans pénalités effectives élevées, presque sans poursuites, et elle ne laisse qu'un déchet tout à fait insignifiant.

Léon SALEFRANQUE.

## TABLEAUX

- 
- I. **Budget de l'État.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1830, 1847, 1851, 1869, 1875, 1880, 1890, 1900, 1910).
  - II. **Budgets départementaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1885, 1890, 1900, 1910).
  - III. **Budgets communaux.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1836, 1846, 1862, 1868, 1877, 1880, 1890, 1900, 1910).
  - IV. **Budgets de la ville de Paris.** — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (1860, 1868, 1877, 1880, 1890, 1900, 1910).
- 

comptables des départements et des communes, qui sont en même temps ceux du Trésor ou dépendent du service de la Trésorerie, pourraient, en effet, si des instructions en ce sens leurs étaient données par le ministre des Finances, fournir les états de recettes et de dépenses nécessaires à l'établissement des tableaux dont il s'agit, qui, successivement récapitulés par cantons, arrondissements et départements, permettraient au ministère d'établir des tableaux d'ensemble, et de dresser ensuite, par doit et avoir, le bilan général des finances publiques. »

La Société de statistique ne peut certainement que s'associer à ces desiderata.

(1) Les résultats de la ville de Paris sont compris dans ceux du tableau III.

(2) Impôts : 3 milliards, 45 millions 6. — Monopoles : 582 millions 9 (net). — Produits divers : 6 millions 5.

(3) Impôts : 261 millions 4. — Produits divers : 25 millions.

(1) Impôts : 832 millions 9. — Monopoles : 100 millions. — Relèvement sur le produit des concessions dans les cimetières : 30 millions 3 (il paraît justifié de considérer comme équivalant à impôt la plus grande partie du bénéfice [40 millions] que les communes retirent de cette catégorie de concessions.)

(5) Comp. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 1896, 399 et 1897, 55.

## TABLEAU I BUDGET DE L'ÉTAT. — Situation d'ensemble des recettes, à diverses époques (en millions de francs)

		DÉSIGNATION DES PRODUITS						OBSERVATIONS		
		1830	1847	1851	1869	1875	1880	1890	1900	1910 (A)
<b>§ 1. — IMPOTS</b>										
	I. — Contributions directes :									
1	Contribution foncière.	183,7	490,8	163,9	176,1	176,2	179,2	206,4	190,7	203,8
2	— personnelle-mobilière.	31,9	44,8	43,2	54,7	59,3	63,8	84,2	97,0	108,0
3	des portes et fenêtres.	15,3	29,2	30,2	41,7	44,3	53,1	62,2	69,3	72,2
4	— des patentés.	27,5	37,5	38,6	73,6	106,3	119,7	133,0	134,1	144,1
5	Autres recettes.	0,7	0,8	1,0	0,8	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1
6	TOTAL (contributions directes).	259,1	300,4	277,7	345,3	401,6	394,6	466,4	484,0	536,3
	II. — Taxes assimilées aux contributions directes :									
7	Taxes diverses.	1,0	1,7	4,7	6,9	24,9	25,0	29,0	40,0	50,4
	III. — Enregistrement :									
8	Droits à titre onéreux	74,7	106,7	81,9	167,9	181,9	228,6	206,8	208,6	274,8
9	sur les mutations.	32,5	52,9	60,6	124,6	158,7	199,5	214,8	247,3	278,3
10	Ensemble.	107,2	159,6	142,5	289,5	340,6	428,1	418,6	455,9	553,1
	IV. — Timbre :									
11	Droits sur les actes civils, administratifs et de l'état civil.	19,4	25,1	17,4	33,7	62,5	75,8	70,9	81,5	91,4
12	Droits sur les actes judiciaires et extrajudiciaires.	16,9	24,3	20,7	24,5	32,7	35,2	36,3	23,7	21,9
13	Droits d'hypothèques.	1,9	3,2	3,1	4,5	4,7	5,6	6,2	13,2	12,9
14	Recettes diverses.	6,5	15,4	15,1	16,2	12,5	5,2	7,7	8,5	14,5
15	TOTAL (enregistrement).	151,9	227,6	198,5	368,4	433,0	549,9	539,1	575,8	692,5
	V. — Impôt sur les opérations de bourse :									
21	Opérations traitées aux bourses de valeurs.	"	"	"	"	"	"	"	"	11,8
22	VI. — Taxe sur le revenu des valeurs mobilières et les revenus de certaines collectivités.	"	"	"	"	"	"	"	"	107,9
	VII. — Douanes :									
23	Droits de douane (importation, exportation, statistique).	99,0	89,7	83,9	71,8	173,2	250,7	320,4	411,4	541,4
24	Autres recettes.	55,2	62,5	27,9	25,8	36,5	31,6	38,9	42,3	46,9
	TOTAL (douanes).	155,2	152,2	114,6	97,6	209,7	282,3	369,3	588,3	583,7

(A) L'exercice 1910 est le dernier pour lequel le *Compte définitif des recettes* a été publié. — Ce document doit être distribué aux Chambres à l'ouverture de la session ordinaire qui suit la clôture de l'exercice. Le compte de 1910 a paru, en conséquence, en janvier 1912.

(B) Le prélèvement du dixième sur les produits nets des octrois, effectué au profit du trésor jusqu'en 1852, était compris, au budget de l'Etat, dans les produits divers des contributions indirectes. Ce prélèvement s'est élevé à 4 millions 5 (1830); — 5,5 (1847); — 7,4 (1851).

(C) Nous avons cru devoir rebâiller ici, afin d'assurer la comparaison exacte des produits, le montant de l'impôt du dixième sur les chemins de fer distrait des recettes de 1869 dans le *Compte définitif* de cet exercice à raison de son attribution à la caisse d'amortissement.

(D) Les produits des paragraphes 4 et 6 sont bloqués dans les comptes anciens.

(E) Depuis 1893, le budget sur ressources spéciales ne figure plus dans les documents budgétaires, en addition au budget général. Nous avions, par suite, distrait les recettes de cette catégorie des budgets antérieurs qui les englobaient dans leur total général, mais nous en faisons état ici afin de reproduire le total des budgets tels qu'ils figuraient dans les *Comptes définitifs*.



TABLEAU II

## BUDGETS DÉPARTEMENTAUX. — Situation d'ensemble

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	1885 (A)	1890
§ 1. — IMPOTS			
I. — Contributions directes :			
1	Contribution foncière . . . . .	101,3	96,8
2	— personnelle-mobilière . . . . .	32,5	33,2
3	— des portes et fenêtres . . . . .	12,4	11,5
4	— des patentés . . . . .	25,1	21,7
5	TOTAL (contributions directes) . . . . .	171,3	163,2
II. — Taxes assimilées :			
6	Taxes diverses (c) . . . . .	»	»
7	TOTAL du § 1 <sup>er</sup> (impôts) . . . . .	171,3	163,2
§ 2. — MONOPOLIES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES			
8	Aliénations de propriétés départementales . . . . .	0,7	0,5
9	Revenus des propriétés départementales . . . . .	0,9	1,2
10	TOTAL du § 3 (domaine) . . . . .	1,6	1,7
§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE DÉPARTEMENTAL			
11	Produits éventuels divers (recettes non classées, remboursements de capitaux, subventions reçues des particuliers) . . . . .	8,7	8,8
§ 4. — PRODUITS DIVERS			
12	Dons et legs . . . . .	0,2	0,1
13	Subventions de l'État et des communes . . . . .	51,4	49,0
14	Autres ressources (d) . . . . .	30,2	47,8
15	TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles) . . . . .	81,8	96,9
§ 6. — RECETTES D'ORDRE			
16	Recettes d'ordre en atténuation de dépenses . . . . .	»	»
17	Recettes d'ordre proprement dites . . . . .	»	»
18	TOTAL du § 6 (recettes d'ordre) . . . . .	»	»
19	TOTAL des ressources normales des budgets départementaux	263,4	270,6
20	Ressources extraordinaires . . . . .	37,1	20,8
21	TOTAL GÉNÉRAL des budgets départementaux . . . . .	300,5	291,4

des recettes à diverses époques (millions de francs)

1885-1910

1900	1910	OBSERVATIONS	NUMÉROS D'ORDRE
107,5	136,3	(A) Première année pour laquelle la <i>Situation financière des départements</i> a été publiée.	1
40,3	53,4		2
14,5	22,3		3
26,9	43,4		4
189,2	255,4	(B) La dernière année pour laquelle la <i>Situation</i> a paru est 1907. Nous avons dû, par suite, procéder par évaluations pour 1910, sauf pour le paragraphe 1 <sup>er</sup> .	5
"	6,0	(c) Ces taxes n'apparaissent distinctement, dans les <i>Situations</i> , à aucune époque.	6
189,2	261,4	(d) Les excédents de recettes en fin d'exercice reportés à l'exercice suivant et les recouvrements sur exercices clos sont classés sous cette rubrique.	7
"	"		
2,3	2,0		8
2,3	6,0		9
4,6	8,0		10
10,7	40,0		11
0,04	0,6		12
67,2	240,0		13
55,3	125,0		14
122,5	365,6		15
"	"		16
"	"		17
"	"		18
327,0	675,0		19
45,1	75,0		20
372,1	750,0	Dette départementale. — La dette départementale peut être approximativement évaluée à 1 milliard au 1 <sup>er</sup> janvier 1910.	21

TABLEAU III BUDGETS COMMUNAUX. — Situation d'ensemble des recettes à diverses époques (en millions de francs)

DÉSIGNATION DES PRODUITS		1836	1846	1862	1868	1877	1880	1890	1900	1910	(D)	OBSERVATIONS
		(A)	(B)	(C)	(B)	(B)	(D)	(D)	(D)	(D)	(D)	
<b>§ 1. — IMPOTS</b>												
I. — Contributions directes :												
1 Contribution foncière . . . . .		31,1	49,4	55,2	74,6	81,9	91,8	103,3	123,4	123,4		(A) La première situation financière des communes, dressée au vu des comptes communaux, concerne l'exercice 1836. (Rapport au Roi par M. Gasparin, ministre de l'Intérieur, du 3 avril 1837.) Nous avons dû prendre, en conséquence, cette année comme point de comparaison l'an 1836.
2 — personnelle-mobilière . . . . .		5,2	9,5	12,9	22,0	24,8	31,1	38,0	51,1	51,1		(B) Cette opération a été renouvelée en 1862, 1868 et 1877. Nous avons, en conséquence, remplacé par ces années celles que nous avions choisies dans notre examen du budget de l'Etat.
3 — des portes et fenêtres. . . . .		2,4	5,6	8,9	13,8	15,5	18,2	22,2	31,1	31,1		
4 — des patentnes (E). . . . .		5,5	14,3	16,8	34,3	35,9	38,3	46,2	66,6	66,6		
5 Total (contributions directes). . . . .		25,1	44,2	78,8	93,8	144,7	158,4	179,4	209,7	272,2		
II. — Attributions sur impôts d'Etat :												
6 Taxes directes. { Contribution sur les chevaux, voitures, mules et mulots. . . . .		"	"	"	"	0,6	0,5	0,6	0,6	0,6	0,9	Rapport adressé au ministre de l'Intérieur par la commission instituée par un décret du 30 mars 1850 pour examiner les questions relatives à la situation financière des communes et des départements, une situation se rapportant à l'année 1846 et dont les résultats nous ont paru pouvoir être utilement insérés entre ceux de 1836 et de 1862.
7 Taxes indirectes. { Redevances des mines . . . . .		"	"	1,5	2,7	3,2	3,5	3,4	4,0	4,4	1,4	(C) La situation concernant les départements, également contenue dans ce document, ne nous a pas, au contraire, paru suffisamment probante pour être utilisée.)
8 Taxes indirectes. { Permis de chasse . . . . .		1,0	"	"	"	"	"	"	"	"	"	(D) Depuis 1878, le ministère de l'Intérieur publie annuellement une "Situation financière des communes"; mais, ainsi que nous l'avons fait remarquer, cette situation est dressée, non au vu des comptes, mais des budgets. Les chiffres qu'elles fourniscent ne représentent, par suite, que des prévisions budgétaires et des recettes réalisées.
9 Total (attributions sur impôts) . . . . .		1,0	1,5	2,7	3,2	4,1	3,9	4,6	6,4	7,5		Ce sont ces indications, qu'à défaut de chiffres absolus, nous utilisons pour les années 1880, 1890, 1900 et 1910 en fixant plus exactement le quantum chaque fois que cela est possible, au moyen des Comptes de finances (impôts d'Etat) ou de statistiques directes (cetrouve au bas de la page).
III. — Taxes et perceptions municipales :												
10 Recettes diverses. { Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts; — de stationnement; — de voirie; — de péage, mesurage et jaugeage) . . . . .		67,6	84,4	159,4	209,7	253,4	275,3	295,3	335,4	335,4	(F) 304,4	
11 Octrois . . . . .		"	32,7	48,9	52,9	54,9	60,4	59,8	59,0	61,1		
12 Prestations et taxe vicinale. . . . .		"	"	"	5,4	6,0	6,8	7,2	8,7	9,3	10,9	
13 Taxe sur les chiens . . . . .		"	"	"	"	"	"	"	"	"	60,3	
14 Taxes de remplacement des droits d'octroi . . . . .		"	"	"	"	"	"	"	"	"		
15 Total (taxes et perceptions municipales) . . . . .		138,6	257,9	338,7	364,5	391,2	422,1	513,6	553,2	553,2	553,2	
16 Produits divers et amendes. . . . .		16,0	21,1	43,4	69,4	48,5	47,3	57,1	88,7	88,7	115,0	
17 Total du § 1er (impôts) . . . . .		109,9	184,3	339,4	435,7	513,3	553,2	606,1	729,7	729,7	832,9	
18 Total du § 1er (impôts) . . . . .												

§ 2. — MONOPOLIES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES						
19 Gaz. . . . .	30,0	30,0	75,0	100,0		
20 Inhumations. . . . .						
21 TOTAL du § 2 (monopoles). . . . .	30,0	30,0	75,0	100,0		
§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL						
22 Aliénations d'immeubles et rentes . . . . .	2,3	9,7	25,4	17,7		
23 Concessions dans les cimetières (G.). . . . .	"	"	"	35,4		
24 Eaux et forêts. . . . .	20,6	29,4	39,8	41,2	70,0	125,0
25 Intérêts de fonds placés au Trésor. . . . .	1,4	3,3	4,9	4,6		
26 Loyers des propriétés communales. . . . .	11,0	15,6	18,2	20,5		
27 Rentes sur l'Etat et les particuliers . . . . .	6,7	5,3	5,3	6,1		
28 TOTAL du § 3 (domaine). . . . .	57,3	94,2	87,0	96,7	70,0	125,0
§ 4. — PRODUITS DIVERS						
29 Recettes diverses non classées (remboursements de capitaux, etc.). . . . .	18,9	54,3	63,9	24,4	26,4	35,3
§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES						
30 Dons et legs . . . . .	0,1	2,7	3,8	3,9		
31 Subventions de l'Etat et des départements . . . . .	"	"	23,9	43,0	475,0	560,0
32 Autres ressources (H.). . . . .	"	"	"	364,3		
33 TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles). .	0,1	2,7	27,7	46,9	420,0	400,0
§ 6. — RECETTES D'ORDRE						
34 Recettes d'ordre en atténuation de dépenses (rétribution scolaire; — taxes d'affouage, de balayage, de pavage, d'empierrement, de trottoirs) . . . . .	"	"	"	"	55,0	55,0
35 Recettes d'ordre proprement dites. . . . .	"	"	"	"		
36 TOTAL du § 6 (recettes d'ordre). . . . .	"	"	"	"	55,0	55,0
37 TOTAL des ressources normales des budgets. .	163,5	594,0	1.126,4	1.200,0	1.245,0	1.745,0
38 Ressources extraordinaires (réalisations sur emprunts) . . . . .	6,3	86,8	80,7	230,0	50,0	40,0
39 TOTAL GÉNÉRAL des budgets communaux. .	166,0	609,0	674,7	1.356,4	1.250,0	1.700,0

TABLEAU IV BUDGETS DE LA VILLE DE PARIS. — Recettes à diverses époques (en millions de francs)

NUMÉROS D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PRODUITS	OBSERVATIONS					
		1860 (A)	1868	1877	1880	1890	1900
§ 1. — IMPOTS							
1	I. — Contributions directes :						
1	Contribution foncière . . . . .	0,8	0,9	7,7	7,9	12,4	13,5
2	— personnelle-mobilière . . . . .	0,4	0,5	5,0	5,2	6,6	7,5
3	— des portes et fenêtres. . . . .	0,2	0,2	2,8	2,9	3,1	3,4
4	— des patentés . . . . .	1,4	1,9	8,3	8,4	9,1	10,0
5	TOTAL (contributions directes) . . .	2,8	3,5	23,8	24,4	31,2	34,4
6	II. — Attributions sur impôts d'Etat :						
6	Contribution sur les chevaux, voitures, mules et mullets . . . . .	"	"	0,04	0,04	0,04	0,1
7	Taxes directes. { Redevances des mines . . . . .	"	"	"	"	"	"
8	Permis de chasse. . . . .	0,06	0,06	0,04	0,06	0,07	0,1
9	Taxes indirectes. { Vélocipèdes . . . . .	"	"	"	"	0,2	"
10	TOTAL (attributions sur impôts) . . . .	0,06	0,06	0,09	0,08	0,1	0,2
III. — Taxes et perceptions municipales :							
11	Octrois. . . . .	74,6	103,5	125,2	124,8	145,2	173,3
12	Prestations et taxe vicinale . . . . .	"	"	"	"	"	"
13	Taxe sur les chiens. . . . .	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
14	Taxes de remplacement des droits d'octroi. . . .	"	"	"	"	"	48,3
15	Droits de location des places dans les halles, foires et marchés, abattoirs, entrepôts, voies et promenades; — de stationnement; — de voirie; — de péage, mesurage et jaugeage . . . . .	12,6	19,0	21,4	18,9	22,8	35,5
16	Produits divers et amendes . . . . .	0,1	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3
17	TOTAL (taxes et perceptions municipales), Stat. : 19 millions 7, dont 3,2	87,7	123,1	147,3	162,4	168,8	209,6
							212,2

(A) Nous avons pris comme point de comparaison extrême le budget de 1860, qui est le premier du Paris actuel.

(B) Voici quelle a été, par contribution, la valeur du centime en 1910 :

Contribution foncière . . . . .	163,165
— personnelle-mobilière . . . . .	140,545
— des pontes et fenêtres . . . . .	70,744
— des patentés. . . . .	275,589
	6

(C) Alcools, 19 millions 8; — liquides, 20,5; — combustibles, 38,5; — combustibles, 15,0; — fourrages, 5,0; — matériaux, 10,8; — objets divers, 7,3.

(D) Abattoirs, 19 millions 8; — halles et marchés, 9,5; — poids public, 0,4; — voies et promenades publiques, 6,7; — voitures publiques, 22,4.

(E) Résultats de la régie intéressée en 1910; pour les années antérieures, les constatations portent sur les redevances versées à la ville par la compagnie concessionnaire.

(F) Concessions perpétuelles et trentenaires, 1,6; — concessions temporaires, 1,3.

(G) Abonnement aux eaux de la ville et produit des canaux et de divers immeubles dépendant des établissements hydrauliques.

Stat. : 19 millions 7, dont 3,2

**§ 2. — MONOPOLIES ET EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES**

Département de la Seine : 8 millions 9, dont  
50.000 francs (enseignement); 400.000 francs  
(pavage); 139.700 francs (police).

19. Gaz (E) . . . . .	0,3	0,7	8,4	12,4	48,3	15,7	33,7	19
20. Inhumations . . . . .	0,3	0,7	0,8	1,0	0,8	1,3	5,7	20
21. <b>TOTAL du § 2 (monopoles)</b> . . . . .	<b>0,3</b>	<b>0,7</b>	<b>9,2</b>	<b>13,4</b>	<b>19,1</b>	<b>17,0</b>	<b>39,4</b>	<b>21</b>
<b>§ 3. — PRODUITS DU DOMAINE COMMUNAL</b>								
22. Alignements d'immeubles et rentes . . . . .	8,6	13,7	17,7	14,4	2,4	4,6	6,3	22
23. Concessions dans les cimetières. . . . .	1,1	1,5	1,7	2,2	2,2	2,3	(F) 2,9	23
24. Eaux (G). . . . .	2,1	6,7	9,5	11,0	13,2	22,4	27,5	24
25. Intérêts de fonds placés au Trésor . . . . .	0,8	0,2	1,8	1,7	1,5	0,5	0,3	25
26. Loyers des propriétés communales . . . . .	1,5	1,0	1,3	2,5	2,6	2,2	2,4	26
27. Rentes sur l'Etat et les particuliers. . . . .	"	"	"	"	"	"	"	27
28. <b>TOTAL du § 3 (domaine)</b> . . . . .	<b>14,1</b>	<b>23,4</b>	<b>32,0</b>	<b>31,8</b>	<b>21,9</b>	<b>32,0</b>	<b>39,4</b>	<b>28</b>
<b>§ 4. — PRODUITS DIVERS</b>								
29. Recettes diverses non classées (remboursements de capitaux, etc.) . . . . .	4,0	3,0	1,8	3,7	6,5	4,2	3,5	29
<b>§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>								
30. Dons et legs. . . . .	0,4	0,6	0,2	0,7	0,2	0,1	0,4	30
31. Subventions de l'Etat et du département de la Seine . . . . .	7,9	9,0	11,4	11,4	11,7	17,5	(H) 28,6	31
32. Autres ressources (I) . . . . .	19,2	13,4	139,4	156,5	114,2	234,2	186,5	32
33. <b>TOTAL du § 5 (ressources exceptionnelles)</b> .	<b>27,2</b>	<b>23,0</b>	<b>154,0</b>	<b>168,6</b>	<b>126,1</b>	<b>254,8</b>	<b>215,5</b>	<b>33</b>
<b>§ 6. — RECETTES D'ORDRE</b>								
34. Recettes d'ordre en atténuation de dépenses (rétribution scolaire; — taxes de balayage, de pavage, de trottoirs, etc.). . . . .	1,7	4,4	12,1	13,1	23,5	17,4	(K) 23,9	34
35. Recettes d'ordre proprement dites . . . . .	"	1,1	3,5	5,4	5,4	6,0	8,8	35
36. <b>TOTAL du § 6 (recettes d'ordre)</b> . . . . .	<b>1,7</b>	<b>5,5</b>	<b>15,6</b>	<b>18,5</b>	<b>28,6</b>	<b>23,4</b>	<b>32,7</b>	<b>36</b>
37. <b>TOTAL des ressources normales des budgets</b> . . . . .	<b>137,9</b>	<b>182,0</b>	<b>380,8</b>	<b>422,9</b>	<b>402,3</b>	<b>572,7</b>	<b>581,9</b>	<b>37</b>
38. Ressources extraordinaires (réalisation sur emprunts) . . . . .	23,6	39,0	67,7	"	17,0	5,0	30,5	Dette de la ville de Paris. — La dette de la ville de Paris se chiffrait, au 1 <sup>e</sup> janvier 1910, à 2 milliards 474 millions 4. — Charge annuelle, 130 millions.
39. <b>TOTAL GÉNÉRAL</b> . . . . .	<b>161,5</b>	<b>221,0</b>	<b>448,5</b>	<b>422,9</b>	<b>419,3</b>	<b>577,7</b>	<b>612,4</b>	<b>39</b>